



Profil de la course



ouverture de la course
par les cavaliers de
La Provence à Cheval

Règlement de l'épreuve – « La Ronde des Mineurs II » – Dimanche 14 mars 2010 à 10h00

Article 1 : Le Parcours

« La Ronde des Mineurs » est un course pédestre nature à allure libre organisé par l'association « La Foule de Gréasque » avec le concours de la municipalité de Gréasque, sur route et sentiers en forêt. La distance à être mesurée à 12,4 km. Le balisage est de type cross avec balises rouges et blanc, marquées au sol. Sur le parcours se trouve un décompte tous les 5 KM jusqu'à l'arrivée. Parcours visible sur www.ouledpegraque.fr.

Article 2 : Participants

Cette 2ème édition est strictement limitée à 600 participants. Sont considérés comme participants les athlètes, remplissant la condition de catégorie (article 4), munis d'une licence ou d'un certificat médical ou sa copie spécialement l'absence de toute indication à la pratique d'athlétisme ou course à pied en COMPETITION, un exemplaire sera conservé par l'organisateur. Chaque athlète acceptant le présent règlement est considéré comme participant officiel lors du placement du moment du droit d'inscription.

Article 3 : Ravitaillement, Animation :

Café, TTe à la remise des dossards. Ravitaillement liquide et glucose aux 5 et 10 km et forêt. Ravitaillement liquide, glucose, soie et « surprise » à l'arrivée. Animation festive au départ et à l'arrivée.

Article 4 : Catégories

Course ouverte aux catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vétéran 1 à 5. Une autorisation parentale est indispensable pour les moins de 18 ans.

Article 5 : Départ et Arrivée

Le départ est fixé à 10h00 le dimanche 14 mars 2010 sur le parking du puits Hély (C-Ossol (Maison de la Mine de Gréasque)). L'arrivée sera jugée devant le stade Municipal (Maison des Sports).

Article 6 : Inscriptions

Droits d'inscriptions fixes à 13 euros pour toute inscription par internet ou courrier avant le 12/03/2010 et 15 euros le jour de la course dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions se font de préférence par les moyens modernes internet.ouledpegraque.fr et/bonnes (KMS dans magasins crantlog ou par téléphone : KMS : 06.92.88.33.13 (0.24€/min). Les inscriptions sont répétées définitives et non remboursables quel que soit le motif.

Compte tenu du nombre de participants limité à 600 pour cette édition, il est vivement conseillé de ne pas attendre le jour de la course pour s'inscrire.

Article 7 : Dossards

Les 600 dossards pourront être retirés chez notre partenaire KMS ou le matin de la course de 09h00 à 09h40 au Musée de la Mine, Puits Hély d'Ossol à Gréasque. Lieu du départ de la course. Les dossards doivent être bien visibles (pas de vos 4 pompes).

Article 8 : Commodité

WC au départ et à l'arrivée. Douilles à l'arrivée (stade municipal). Les lieux de départ et d'arrivée sont distants de 1 km. Une fourgonnette Vétéran transporter les sacs des participants du départ à l'arrivée.

Article 9 : Parking

Les participants pourront garer leurs véhicules gratuitement sur les différents parkings de la commune de Gréasque.

Article 10 : Récupération, Tirage au sort

A l'arrivée sera remis au 600 participants un sac récupération contenant les objets et cadeaux officiels par nos partenaires.

Coupe aux 3 premiers féminin/masculin de chaque catégorie. Coupe à la 1er Gréasquisme et à l'ar Gréasquien.

Changement du nombr (Café le plus proche). Un tirage au sort des numéros de dossard sera effectué après le podium. Les lots du tirage au sort seront remis aux participants présents, sinon ils seront remis en jeu.

Article 11 : Réalisés

Tout participant franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera ni classé ni chronométré. Chaque participant devra parcourir la totalité du parcours soit 12,4 km pour prétendre être classé. Des commissaires de course seront présents sur le parcours. Le chronométrage et le classement sont effectués par notre partenaire KMS. Les résultats seront affichés le jour de la course et publiés en ligne sur www.kms.fr et par la suite sur www.ouledpegraque.fr.

Article 12 : Sécurité

Un médecin sera présent sur la ligne d'arrivée ainsi qu'une ambulance de la Croix Rouge avec secouristes. Les bénévoles signataires ont l'ensemble des véhicules du Comité des lieux et ses équipes, présence de la Gendarmerie de Gréasque et police Municipale.

Une attention particulière est demandée aux participants « garder une distance de sécurité » avec les cavaliers (vétérans) qui ouvrent la course.

Article 13 : Assurance

La responsabilité civile de l'association organisatrice est couverte par une assurance n° 3285744M souscrite à la MAIF. L'organisateur et son assureur déclinent toute responsabilité en cas d'accident physique/psychologique imputable et tuteur. Il est conseillé à chaque participant d'avoir une assurance individuelle accompagnant généralement une licence sportive.

Article 14 : Droit à l'image

Le participant autorise l'organisateur et ses ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser ses images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de la manifestation sportive, sur « ses supports », y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la plus longue période par la loi.

Article 15 : Légitime

La participation à cette 2ème édition strictement limitée à 600 participants implique la totale acceptation du présent règlement sans réserve. Tout flic sera examiné par un Jury souverain composé de l'adjoint aux sports de la mairie de Gréasque, du Président de l'association « La Foule de Gréasque » et d'un représentant départemental, régional ou national de la FFA.

Bulletin d'inscription « La Ronde des Mineurs II » 2ème édition dimanche 14 mars 2010

Possesseurs d'un Code KMS

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Date naissance : /... / 19...

Nationalité :

Adresse :

.....
.....
.....

Type Licence : FFA – FSGT- FSCF- UFOLEP numéro :

Club :

Les participants doivent joindre une copie de leur licence ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en COMPETITION ou athlétisme en COMPETITION, datant de moins d'un an.

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription et reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course.

Date / / 2010 Signature :

SI vous souhaitez recevoir les photos de la course et des informations de la Foule de Gréasque, veuillez indiquer votre email :
.....@.....

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné (NOM/Prénom) : représentant légal

Autorise mon enfant (NOM/Prénom)

à participer à la course pédestre, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou futur.

Date / / 2010 Signature :

Paiement à l'inscription

- Droits d'inscription : 13 euros jusqu'au 12/03/2010 et 15 euros le matin de la course (8h00-9h30) – dans la limite de 600 dossards disponibles.
- Paiement électronique par carte bancaire sur www.kms.fr, ou chèques à l'ordre « La Foule de GREASQUE » adressé à La Foule de Gréasque - 18 chemin Bellevue - 13850 Gréasque, ou espèces, dans la limite des places disponibles.